

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-19001-1

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 14 mai 2018 :

Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.
Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 mai 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

COMING INTO FORCE
BY-LAW NUMBER RCA18-19001-1

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on May 14, 2018:

Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.
This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 24, 2018.